

TEBBIT

Composition : Tébuconazole 250 g/L (25.8 % m/m)
Formulation : Emulsion de type aqueux [EW]
Type de produit : FONGICIDE systémique contre les maladies des céréales, des crucifères oléagineuses (sauf navette), du lin, des cultures porte-graines et des cultures porte-graines de graminées fourragères et à gazons, de PPAMC, florales et potagères et de légumineuses fourragères. Régulateur de croissance sur crucifères oléagineuses (sauf navette) et lin.
Mode d'action : Inhibition de la déméthylation en C14 de la synthèse des stérols (FRAC 3, IBS 1)

GROUPE 3 FONGICIDE

Détenteur de l'A.M.M : Clayton Plant Protection Ltd., Bracetown Business Park, Clonee, Dublin 15, Irlande

Distributeur : www.claytonpp.com
Clayton Plant Protection Ltd
www.claytonpp.com

N° de lot et date de fabrication : voir emballage
5 L e

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

**UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.
RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.**

Consulter ce livret avant toute utilisation.

TEBBIT – AMM N° 2240569 – UFI : QRKY-C1S2-A00H-YHJA



H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.



P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Danger

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

CLAYTON

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu
P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

**Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée :
48 heures après traitement des cultures**

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013) :

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus d'une fois par an sur céréales, lin, crucifères oléagineuses d'hiver et cultures porte-graines diverses.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales, lin et crucifères oléagineuses d'hiver pour une application par an.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineuses de printemps pour deux applications par an et pour les usages sur cultures porte-graines diverses pour une application par an.

Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage, pour les usages sur "crucifères oléagineuses".

Premiers secours

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le 112 ou contactez le centre anti-poison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude". N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'exposition ou de symptômes, appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

Intoxication animale

Contactez votre vétérinaire.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande à info@claytonpp.com

PRECONISATIONS D'EMPLOI

Usages et doses autorisés en traitement des parties aériennes

Culture	Cibles / Usages	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications par an	Stades d'application	Délai avant récolte	ZNT organismes aquatiques	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021) ¹
Avoine ²	Fusarioses, Oïdium(s), Rouille couronnée	1 L /ha	1	BBCH 30 - 69	F (BBCH 69)	5 m* (dont DVP 5 m)	-
Blé, Triticale et Orge ²	Fusarioses, Oïdium(s), Rouille(s)						
Seigle ²	Fusarioses, Rouille(s)						
Crucifères oléagineuses d'hiver (sauf navette) ²	Cylindrosporiose, Maladies fongiques des siliques, Sclérotiniose, Régulateur de croissance des organes aériens	1 L /ha	1	BBCH 32 - 69	56 jours	5 m* (dont DVP 5 m)	-
Crucifères oléagineuses de printemps (sauf navette)			2 (Intervalle : 14 jours)				
Lin ²	Oïdium(s), Septoriose et kabatiella (polyspora), Régulateur de croissance des organes aériens	1 L /ha	1	BBCH 30 - 69	56 jours	5 m* (dont DVP 5 m)	-
Porte-graines ²	Maladies diverses	1 L /ha	1	-	NA sauf maïs : 42 jours	20 m** (dont DVP 20 m)	-
	Action sur la croissance des fleurs				NA		-
Porte-graines - Graminées fourragères et à gazons et PPAMC, Florales et Potagères ²	Maladies des taches foliaires, Rouille(s)	1 L /ha	1	-	NA	20 m** (dont DVP 20 m)	-
Porte-graines - Légumineuses fourragères ²	Rouille(s)	0.8 L /ha	1	-	NA	20 m** (dont DVP 20 m)	-

¹ Usages non évalués au regard des exigences de l'arrêté du 20/11/2021

² Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus d'une fois par an et par culture.

NA = Non applicable

*Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales, lin et crucifères oléagineuses d'hiver pour une application par an.

CLAYTON 

****Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineuses de printemps pour deux applications par an et pour les usages sur cultures porte-graines diverses pour une application par an.**

CLAYTON 

Respect des limites maximales de résidus (LMR)

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Nouveau catalogue des usages et usages mineurs

Clayton ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau ci-dessus et décline toute responsabilité concernant son utilisation pour d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Conditions d'application

TEBBIT peut être appliqué seul ou intégré dans tout programme de protection.

Sur crucifères oléagineuses, pour limiter le risque de verse appliquer à la reprise de la végétation (entre nœuds visibles à boutons accolés).

Les sous-produits de cultures porte-graines ne doivent pas être utilisés en alimentation animale.

Précautions d'emploi

En cas de stress hydrique marqué et de fortes amplitudes thermiques (15-17°C), éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué, en particulier les blés mal implantés et ou en situation de sol séchant. Si les températures maximales excèdent 25°C, privilégier un traitement tôt le matin ou tard le soir.

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus d'une fois par an sur céréales, lin, crucifères oléagineuses d'hiver et cultures porte-graines diverses.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour les produits en association, consulter leur fiche technique. En cas de mélange de ces produits, la plus forte valeur pour chacun des critères (DAR, ZNT, délai de rentrée, distances de sécurité pour les personnes présentes et les riverains) s'applique.

Préparation et application de la bouillie

Verser directement TEBBIT, présenté sous forme de d'émulsion aqueuse, dans la cuve remplie à deux tiers, le système d'agitation en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire. Adapter la hauteur de pulvérisation et le volume d'eau en fonction du stade de croissance de la culture et de sa densité pour assurer une bonne couverture.

MODE D'ACTION

Le tébuconazole (triazole) appartient à la famille des inhibiteurs de déméthylation : inhibition de la déméthylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des stérols ; systémique avec un mode d'action particulier pour un triazole (deux sites d'action distincts (erg11/cyp51) sur la biosynthèse des stérols).

TEBBIT est un fongicide à action préventive et curative.

Code FRAC : 3

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. La présence de souches résistantes peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette

CLAYTON 

préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Clayton décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE RÉGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage

Températures limites de stockage : -10°C à 40°C

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à rampe

Pour l'opérateur, porter :

● pendant la préparation/mélange/chargement

- Gants en nitrile réutilisables (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A));
- EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1) et EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) catégorie III type PB3 (certifié NF EN 14605+A1) à porter par-dessus la combinaison précitée
- OU combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4 (certifiée NF EN 14605+A1) ;
- Protection respiratoire : demi-masque filtrant anti-aérosol (certifié NF EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (certifié NF EN 140) avec filtre anti-aérosol (certifié NF EN 143) de classe P3;
- Lunettes ou écran facial (certifié NF EN 166) (CE, sigle 3).

● pendant l'application

Si application avec tracteur avec cabine fermée :

- Gants en nitrile à usage unique (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine;
- EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1).

Si application avec tracteur sans cabine :

- Gants en nitrile à usage unique (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1) ;
- En cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées, porter une protection respiratoire : demi-masque filtrant anti-aérosol (certifié NF EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (certifiée NF EN 140) avec filtre anti-aérosol (certifié NF EN 143) de classe P3 ;
- Lunettes ou écran facial (certifiés NF EN 166) (CE, sigle 3).

● pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile réutilisables (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A));
- EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1) et EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) catégorie III type PB3 (certifié NF EN 14605+A1) à porter par-dessus la combinaison précitée
- OU combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4 (certifiée NF EN 14605+A1).

CLAYTON 

Travailleur

Dans les cas où le travailleur serait amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter un EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1) et, en cas de contact avec la culture traitée, porter des gants en nitrile réutilisables (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (Type A)).

Elimination des équipements de protection individuelle (EPI)

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit et de l'emballage

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises.

Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

CLAYTON 